

Le syndicalisme, un droit de l'Homme

SPOTS



Pietro Monaco
Ligue des Droits de l'Homme

Qui voudrait renoncer à un droit de l'Homme? Pourtant, 60% des salariés du Luxembourg ne sont affiliés à aucun syndicat, et donc ils renoncent à un droit consacré par le «Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels» des Nations unies, ratifié par le Luxembourg en 1983.

Le droit «de former avec d'autres des syndicats et de s'affilier au syndicat de son choix» et le «droit qu'ont les syndicats d'exercer librement leur activité» sont donc des droits fondamentaux que nous ne devrions pas négliger.

Mais est-ce que dans un pays qui a des lois sociales évoluées cela sert vraiment à quelque chose de payer une cotisation à un syndicat ou encore de s'engager dans l'action syndicale, en sacrifiant son temps libre et en risquant de s'exposer à la méfiance de son patron?

Oui!

Tout d'abord, il ne faut pas être naïf: le monde du travail est un monde où règnent des rapports de force, et plus les salariés seront unis en étant syndiqués, mieux ils défendront leurs intérêts.

Ce sont les syndicats qui à travers leurs membres élus dans les délégations du personnel des entreprises contribuent à la négociation des conventions collectives, à la résolution des litiges au travail, mais aussi au respect de la sécurité au travail.

Au niveau individuel, le salarié syndiqué est mieux protégé que celui qui ne l'est pas.

En effet, le membre d'un syndicat bénéficie d'une protection et d'une assistance juridique en cas de problèmes graves au travail.

Il a aussi accès à des mutuelles, comme la caisse chirurgicale, et il peut obtenir d'autres aides qui compensent en partie sa cotisation (aide pour la déclaration d'impôts, réductions d'intérêts bancaires, bourses d'études pour ses enfants, formations, etc.).

N'oublions pas qu'être syndiqué peut aussi stimuler la conscience sociale du salarié, et l'inciter à voter aux élections sociales ou à s'engager dans l'action syndicale. Cet engagement actif dans le travail du syndicat est une activité vraiment valorisante pour le salarié.

Quoi de plus beau et de plus gratifiant que de se battre pour des idéaux de justice sociale, de solidarité et d'amélioration des conditions de travail?

Quoi de plus nécessaire aussi, dans un univers du travail qui ne fait pas de cadeaux et où l'être humain isolé ne pèse pas grand chose face à la logique économique actuelle?

A tous ceux qui n'ont pas encore franchi le seuil d'un syndicat, on ne peut donc que répéter: n'ayez pas peur de vous syndiquer, n'ayez pas peur d'exercer ce droit fondamental!